



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DE
LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2015



PRESIDENT : Mr BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata – Mr THIRION Jean-Pierre – Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée -Mr HERMAND Jean – Mme CHAUAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mr JANCZAK Stanislas – Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel - Mr PORZYCKI Philippe – Melle BIELKIN Laurence – Mme WARNEZ Murielle - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume - Mme MOLEND Edith Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mme HENOT Dominique, Adjointe – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme VANEECKE Marie-Agnès - Mme TAVERNESE Audrey – Mr DOPCHIE Maurice – Mme BOUZROU Donia Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSEE : Mme LAURENT Marylise, Conseillère Municipale

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mr CIURYS Christophe, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 25/2015 du 02 juin 2015 portant sur la prolongation du contrat d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'application du droit des sols,
- Décision n° 26/2015 du 15 juin 2015 portant sur la convention de location d'une exposition,
- Décision n° 27/2015 du 26 juin 2015 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 28/2015 du 26 juin 2015 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 29/2015 du 10 juillet 2015 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 30/2015 du 21 juillet 2015 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 31/2015 du 07 août 2015 portant sur le marché de fourniture de matériel de « plomberie »,
- Décision n° 32/2015 du 07 août 2015 portant sur le marché pour la fourniture et la pose de deux portiques anti-intrusions,
- Décision n° 33/2015 du 07 août 2015 portant sur le marché de travaux de réalisation d'un muret, rue du 8 mai 1945 et rue Guy Mocquet,
- Décision n° 34/2015 du 07 août 2015 portant sur le marché de réalisation de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux,
- Décision n° 35/2015 du 20 août 2015 portant sur le marché des transports scolaires 2015/2016.



2/ DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION N° 17 DU 9 JUIN 2015

Lors du Conseil Municipal du 9 juin 2015, l'assemblée délibérante avait adopté le transfert de propriété à la Commune de la parcelle cadastrée AH 578 (lot n° 19 du Lotissement de la rue de la Sucrierie - superficie 1834 m²) dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement avec Territoires 62.

Ce terrain invendu fait partie des biens de reprise et pour celui-ci, la Collectivité Publique doit donc s'acquitter du prix dudit bien estimé à 145 000 € HT, des frais de TVA d'un montant de 26 388,38 € et des frais annexes d'achat (la moins-value du terrain invendu ne pouvant être répercutée à la fin de l'opération du bilan d'aménagement et générer une participation de la Collectivité).

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité le transfert de la parcelle AH578, dans les conditions fixées ci-dessus (27 voix Pour dont 6 procurations).

3/ LOCATION D' UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 39 RUE PASTEUR (usage commercial)

Le Conseil Municipal a autorisé la location d'une partie de l'immeuble, situé 39 rue Pasteur (rez-de-chaussée) à Monsieur URBANSKI Vincent, représentant la Société PHILADELPHIA, dans les conditions suivantes :

bail commercial d'une durée de neuf ans, versement d'une caution, loyer mensuel s'élevant à la somme de 142.14 € HT, avec premier mois gratuit.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations).

4/ ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 125 RUE ROGER SALENGRO CADASTRE AE 798

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations) l'acquisition suivante :

↳ L'immeuble sis 125 rue Roger Salengro, cadastré AE 798, d'une superficie de 424 m², selon l'estimatif du service du Domaine, soit 80 000 € HT, les frais d'achat et de négociation restant à la charge de la Commune.

5/ ACQUISITION D' UN ENSEMBLE FONCIER SIS 76 RUE JEAN JAURES CADASTRE AI 128 – AI 137

Dans le cadre du projet « Natura Sport » (le terrain sis AI 128 et 137 étant contigu au Parc) et dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations) l'acquisition suivante :

↳ L'ensemble foncier sis 76 rue Jean Jaurès, cadastré AI 128 ET AI 137, d'une superficie de 5 618 m², selon l'estimatif du Service du Domaine, soit 265 000€ HT, les frais d'achat et de négociation restant à la charge de la Commune.



6/ AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES « ISDI » DE LA SOCIETE STB MATERIAUX

Monsieur le Maire a informé que la société STB Matériaux a déposé un dossier d'enregistrement soumis à consultation en Préfecture, sur son projet d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes « ISDI » sur le territoire de la commune. Il a été demandé aux assemblées délibérantes de transmettre un avis et de formuler d'éventuelles observations sur ce projet.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet d'exploiter l'installation de stockage ci-dessus (26 voix Pour dont 6 procurations – 1 Abstention).

7/ DISPOSITIF AD'AP (AGENDA D' ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité pour les personnes handicapées, des établissements recevant du public (ERP). Un dispositif a été mis en place : les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce dispositif constitue une phase déclarative, chiffrée et programmée, des travaux à réaliser pour mettre en conformité, l'accessibilité des établissements existants.

Considérant le diagnostic réalisé par le Cabinet APAVE, les membres du Conseil Municipal ont décidé l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, définissant la priorité des travaux, les éventuelles demandes de dérogations, la programmation et le financement des travaux de mise en conformité, restant à réaliser.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations).

8/ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR

Le comptable du Trésor n'a pu recouvrer le titre :

- n° 73 de l'année 2013 pour un montant de 153.59 €

ainsi que les titres :

- n° 78-79-235-334-582-583 de l'année 2012
- n° 551 et 740 de l'année 2013
- pour un montant cumulé de 144.35 €

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 6 procurations) d'admettre en non valeur les différents titres de recettes ci-dessus, s'élevant à la somme totale de 297.94€.